

# CR DU CHSCT DU 28 MARS 2019

---

Présents CGT : Elise Bouchu, Sylvie Meresse, Hocine Ihaddadene, Denis Dhalluin, Olivier Mathern, Juliette Jover

## **Point 1 : Validation des PV**

Position CGT :

- Fonction du conseiller de prévention à plein temps et charge de Claire Bayo trop importante et quotité de travail de l'ISST. L'INPI ne prend pas en compte les réserves des organisations syndicales sur le temps de travail dédié. La mission des agents de prévention ne se limite pas aux obligations réglementaires.

## **Point 2 : Nomination du secrétaire du CHSCT**

*Pratique INPI non conforme avec les textes, souhait de CFDT de faire des élections*

Position CGT :

- Usage qui permet à tous de tourner, si élections alors pour 4 ans et CGT majoritaire. Si on tourne alors pas besoin d'élections

## **Point 3 Proposition de modification de l'accord télétravail**

*Précision de la nécessité pour les télétravailleurs d'être joignables par téléphone*

*Mise en conformité de quelques points suite à l'évolution de la réglementation.*

*Présentation du dossier en CTEP et l'information sera transmise aux agents.*

Position CGT :

- Sujet de la visite préalable au télétravail est un problème de délai
- Recours CCP pour refus de télétravail + tout dossier doit être inscrit car sans inscription pas de recours
- Proposition de pouvoir faire au demande lors de l'EAI
- 3<sup>ème</sup> jour de télétravail : des agents ont construit des projets de vie autour de la possibilité de télétravail

## **Point 4 Présentation des actions de formation « santé et sécurité au travail » sur 2019 et projet triennal**

*Demande des organisations syndicales. Réalisation d'une fiche de présentation du plan de formation triennal : risques professionnels, secourisme (50%) et acteurs HSCT. Plan décliné sur 2019*

*Formation aux gestes qui sauvent différente de la formation de secourisme*

Position CGT :

- Secouristes : faire une liste + une signalétique
- Prévention incendie : serre-file et guide-file à mettre à jour urgemment

Consultation positive unanime

## **Point 5 : actualité concernant l'environnement de travail**

→ *Nantes – projet de déménagement*

*Pas de consultation du CA car pas de location. Coût de Nantes 60 000 euros TTC par an et à la MAN 10 000 euros par an. Déménagement fin juin.*

→ *Marseille – restauration (RIA)*

→ *Rapport de contrôle de la qualité de l'air et de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail*

→ *Densification des locaux*

Position CGT sur Nantes :

- Lien de cause à effet entre la précarité des locaux (location au lieu de propriété) et la précarité des délégations
- Eviter les déménagements multiples à Nantes, il faut trouver une solution pérenne directement. Le directeur de l'INPI a la main sur la relocalisation de la délégation. Il n'y a pas de nécessité à transiter par la MAN.
- La vente de la délégation de Nantes doit faire l'objet d'une consultation du CA, le déménagement à la MAN n'est qu'une conséquence de la revente
- Refus du projet lié au fait qu'il y a une solution temporaire alors qu'il existe une solution pérenne

Position CGT Marseille :

- Au-delà des problèmes de montage juridique, il aurait fallu privilégier la proximité. Passer par une association, un traiteur... 9 minutes de trajet + 3-4 min d'attente, c'est trop long. Ajout de désagréments. Il faut chercher une autre solution, celle-ci doit être temporaire.
- Préconisation de chercher une autre solution car elle n'est pas satisfaisante. Prenons acte qu'en parallèle il faut trouver une autre solution.

Position CGT qualité de l'air

- Les sanitaires ne sont toujours pas correctement ventilés, depuis le début. Quel est le risque sanitaire lié à ce défaut ? (engagement d'un retour d'ici le prochain CHSCT)

Position CGT densification des locaux

- Densification des locaux à Courbevoie mais renoncement à l'installation d'activités à Lille ???
- Bureau 471 ?

## **Point 6 - Rapport médical 2018**

*2 points principaux :*

- *reprise du site de Lille, déplacement 2 fois par mois*
- *présentation du rapport*

Position CGT :

- un rapport de médecin doit donner des indications sur l'état de santé des agents de l'établissement. On n'apprend pas grand-chose dans le rapport : aucun indicateur sur les améliorations à apporter à l'état de santé de l'établissement
- Garanties de ne pas avoir de transmission des dossiers médicaux si refus des agents de Lille
- Questions sur le comité médico-social.
- Souhait d'augmenter le nombre de jours de présence du médecin de prévision à l'INPI

- Porosité entre la RH et le secteur médico-social

Interpellation au sujet de l'Observatoire :

- Réorganisation mise en place peu claire : jusqu'à aujourd'hui, tout est en flottement, impact fort sur les agents. On passe d'un projet à l'autre sans aucun formalisme, organisation jamais aboutie. Le départ de la responsable précipite les choses. L'organisation met les gens en difficulté
- Consulter les OS n'est pas seulement une obligation administrative

#### **Point 7 – Point d'avancement du plan d'action RPS**

Point reporté au prochain CHSCT